

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
1650, 635 8ieme ave s.o.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CHARGEUSE SUR ROUE - Lacs Waterton	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P427-140004/A	Date 2014-10-21
Client Reference No. - N° de référence du client 5P427-140004	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-129-6278	
File No. - N° de dossier CAL-4-37035 (129)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-02	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Izzotti, Diana	Buyer Id - Id de l'acheteur cal129
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-4421 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Parcs Canada Lacs Waterton parc National PO Box 200 Alberta T0K 2M0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec sa soumission.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CUA

Liste des annexes

- | | |
|----------|------------------|
| Annexe A | Besoin |
| Annexe B | Base de paiement |

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Parcs Canada ont une exigence pour la fourniture et la livraison d'une nouvelle 2014 ou 2015 chargeuse articulation sur pneus selon les spécifications figurant à l'annexe A - Exigence et à l'annexe B - Base de paiement ou avant le 17 mars 2015.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T(2014-06-26) Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une copie papier)
 Section II : Soumission financière (une copie papier)
 Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1.1 Documents exigés aux fins d'évaluation des soumissions

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants avec sa soumission :

- 1) Joindre des fiches techniques détaillées et des brochures à la proposition pour montrer la conformité aux spécifications indiquées à l'annexe A - Besoin.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

1.2 Prix - articles

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe A.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre aux spécifications techniques minimales identifiés sous l'annexe "A" Besoin.

1.2 Évaluation financière

Le coût total global de la soumission correspondra à la somme du coût de tous les articles, tel qu'indiqué à l'Annexe B - Base de paiement.

Clause du *Guide des CCUA A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix*

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P427-140004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P427-140004

File No. - N° du dossier
CAL-4-37035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 17 mars 2015.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Diana Izzotti
Supply Officer
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
635 - 8e avenue SO, Pièce 1650 Calgary, AB T2P 3M3

Télé: (403) 292-4421
Fax: (403) 292-5786
Courriel: diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : ****À être déterminé à l'attribution du contrat****

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ___ ___ _____

Télécopieur : ___ ___ _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe "B", selon un montant total de \$ à déterminer. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

C2605C (2008-05-12) Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

11. Clauses du Guide des CCUA

A9068C	(2010-01-11)	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B1501C	(2006-06-16)	Appareillage électrique
B7500C	(2006-06-16)	Marchandises excédentaires
G1005C	(2008-05-12)	Assurance

ANNEXE «A» BESOIN

Pour l'achat et la livraison d'une (1) nouvelle chargeuse-pelleteuse sur pied, modèle de l'année courante (2014-2015) au parc national des Lacs-Waterton du Canada, en Alberta, tel qu'il est précisé ci-dessous. Les soumissionnaires doivent préciser le numéro de modèle et l'année du produit.

Exigences minimales de rendement

Article	Description	Répond à l'exi-gence	Ne réponds pas à l'exi-gence	Documents justificatifs (le soumissionnaire doit fournir des renvois)
	<p>Le soumissionnaire doit offrir une garantie ainsi que des installations d'entretien et de réparation approuvées dans un rayon de 300 km du parc national des Lacs-Waterton.</p> <p>Veuillez préciser les nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement approuvé :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>Numéro de téléphone : _____</p>			
1	Fonctionnement et spécifications générales			
1.1	Masse opérationnelle minimale d'au moins 30 000 lb (13 600 kg) et d'au plus 34 000 lb (15 422 kg)			
1.2	Hauteur hors tout de l'engin d'au plus 11 pi 9 po (incluant gyrophare non assujetti à la cabine)			
1.3	Cabine dotée d'un système de protection en cas de retournement (ROPS) et d'une structure de protection contre les chutes d'objets (FOPS)			
1.4	Cabine pressurisée dotée d'un système de filtration d'air			
1.5	Chauffe-cabine et climatiseur			
1.6	Ceinture de sécurité rétractable			
1.7	Tapis protecteurs amovibles			
1.8	Vitres latérales ouvrantes			
1.9	Siège chauffant à suspension pneumatique réglable pour le confort de l'opérateur			
1.10	Système de démarrage par temps froid doté			

	d'un chauffe-moteur de 110 V et d'un dispositif auxiliaire de démarrage thermique tel qu'un système de chauffage d'air d'admission ou un réchauffeur d'huile			
1.11	Antigel longue durée assurant une protection jusqu'à -50 °C			
1.12	Capacité d'adjonction d'une masselotte d'équilibrage pour accroître la charge de basculement au besoin, y compris une masselotte d'équilibrage supplémentaire			
1.13	Capacité de basculement au braquage maximal d'au moins 10 000 kg (22 000 lb)			
1.14	Rétroviseurs extérieurs chauffants			
1.15	Rétroviseurs intérieurs			
1.16	Essuie-glaces avant et arrière, avec balayage intermittent et à deux vitesses à l'avant			
1.17	Dispositif de lave-glace avant et arrière			
1.18	Porte-gobelet dans la cabine			
1.19	Garde-boue amovible			
1.20	Crochet de levage arrière			
1.21	Boîte à outils verrouillable			
1.22	Compartiments d'entretien verrouillables à l'épreuve des vandales			
1.23	Dispositif de protection du carter moteur			
1.24	Dispositif de protection de l'arbre de transmission			
1.25	Pneus d'hiver pour la neige et la glace (pouvant aussi être utilisés en toute saison) de dimension 20.5 R25 (Michelin XSNOPPLUS, Bridgestone V-Steel Snow Wedge ou l'équivalent) dotés de pains de gomme et de bandes lamellisés pour une tenue de route exceptionnelle ainsi qu'une manœuvrabilité optimale sur la neige et la glace durant les activités d'enlèvement de la neige.			
1.26	Deux pédales de frein			
1.27	Balance homologuée au Canada avec écran d'affichage et imprimante en cabine			
2	Moteur et transmission			
2.1	Puissance minimale nette au volant moteur d'au moins 150 HP à 1 800 tr/min			
2.2	Moteur Diesel			
2.3	Filtre à air doté d'un indicateur de maintenance			
2.4	Dispositif de prise d'air doté d'un préfiltre			
2.5	Transmission hydrostatique ou automatique commandée électroniquement			
2.6	Couple nominal net de 250 kilogrammes-pied (550 livres-pied)			
2.7	Transmission dotée d'une plage d'au moins 4 vitesses			
2.8	Différentiel à glissement limité			
2.9	Essieu arrière oscillant avec différentiel à			

	glissement limité			
3	Systèmes électriques			
3.1	Système électrique de 24 V comportant deux batteries 12 V			
3.2	Deux dispositifs d'alimentation en courant électrique de 12 V en cabine en vue de l'installation d'un émetteur-récepteur radio et de dispositifs auxiliaires			
3.3	Alternateur d'une puissance nominale de 70 ampères			
3.4	Projecteurs d'éclairage par le haut haute intensité (DEL) ou gyrophare commandés de l'intérieur de la cabine			
3.5	Connexions pour démarrage de secours à distance			
3.6	Lampes de lecture dans la partie frontale de la cabine			
3.7	Feux arrière et feux clignotants DEL			
3.8	Feux de direction à l'avant et à l'arrière			
3.9	Éclairage de travail auxiliaire à l'avant et à l'arrière (halogène, xénon ou haute intensité DEL)			
3.10	Coupe-batterie			
3.11	Compteur d'heures numérique pouvant être visualisé depuis le siège de l'opérateur			
3.12	Jauges pour la température du liquide de refroidissement, le niveau de carburant, la température de l'huile hydraulique, y compris indicateur de vitesse, tachymètre et voltmètre (peuvent être intégrés à l'écran ACL ou au moniteur couleur)			
3.13	Caméra de vision arrière d'origine avec écran couleur en cabine			
3.14	Dégivreur de lunette arrière électrique			
3.15	Plafonnier			
3.16	Radio AM/FM avec port auxiliaire			
3.17	Avertisseur sonore électrique			
3.18	Avertisseur de recul			
4	Systèmes hydrauliques			
4.1	Circuit à détection de charge et débit variable qui détecte la demande de travail et ajuste le débit et la pression en conséquence			
4.2	Fonctions hydrauliques commandées par un manche à balai doté d'un repose-poignets; fonctions hydrauliques secondaires peuvent être commandées par un second levier			
4.2	Dispositifs de désenclenchement programmable des fonctions de levage, d'abaissement et d'inclinaison			
4.3	Circuit hydraulique auxiliaire pour outils de travail et autres accessoires à commande hydraulique, doté d'un dispositif de réglage de débit continu pour les outils rotatifs			
4.4	Système hydraulique d'attache rapide se manœuvrant			

	depuis la cabine			
4.5	Positionnement automatique du godet/de la fourche réglable en cabine			
4.6	Système antitangage pour une conduite en douceur et une rétention supérieure du matériel			
4.7	Temps de cycle hydraulique n'excédant pas 11 secondes à 1 800 tr/min (Temps de cycle s'entend de la période pendant laquelle l'opérateur lève le godet à hauteur maximale depuis le sol, en décharge le contenu, et le ramène en position initiale.)			
4.8	Débit maximal de la pompe d'équipement d'au moins 170 l (45 gallons)			
4.9	Débit maximal du circuit hydraulique d'au moins 170 l (45 gallons)			
5	Accessoires			
5.1	L'offre du soumissionnaire doit inclure un godet universel d'une capacité nominale d'au moins 8 mètres cubiques (3 verges cubiques) et d'au plus 11 mètres cubiques (4 verges cubiques). De plus, la largeur du godet ne doit pas être inférieure à la largeur hors tout de la chargeuse, et celui-ci doit comporter des bords d'attaque remplaçables, lisses et boulonnés.			
5.2	L'offre du soumissionnaire doit inclure un godet à neige en matériau léger d'une capacité nominale d'au moins 15,7 mètres cubiques (5 verges cubiques) et d'au plus 16,5 mètres cubiques (6 verges cubiques). La largeur du godet doit être supérieure à la largeur hors tout de la chargeuse-pelleteuse, et celui-ci doit comporter des bords d'attaque remplaçables, lisses et boulonnés.			
5.3	L'offre du soumissionnaire doit inclure une fourche réglable dont la largeur de transport est d'au moins 1,5 m (60 po) et d'au plus 1,8 m (72 po), et dont la longueur de la pointe est d'au moins 1,2 m (48 po) et d'au plus 1,5 m (60 po).			
5.4	L'offre du soumissionnaire doit inclure un bras de levage doté de quatre fonctions de réglage de la longueur (au moins 3 m (10 pi) et au plus 5 m (18 pi)).			
5.5	L'offre du soumissionnaire doit inclure deux plaques de fixation rapide nues auxquelles seront soudés une souffleuse à neige et des balais rotatifs.			
5.6	Le système hydraulique d'attache rapide des outils doit être conçu de manière à ce que tous les accessoires soient facilement interchangeables depuis la cabine.			
5.7	L'offre du soumissionnaire doit inclure un manuel d'utilisation, un manuel des pièces, ainsi qu'un manuel d'entretien, tous trois en anglais.			
6	Garantie et livraison			

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P427-140004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P427-140004

File No. - N° du dossier

CAL-4-37035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.1	L'offre du soumissionnaire doit inclure une garantie de trois ans ou 3 000 heures pare-choc à pare-choc, qui couvre toutes les pièces de la chargeuse-pelleteuse, y compris tous les composants, circuits et systèmes.			
6.2	La chargeuse-pelleteuse doit être livrée FAB au parc national des Lacs-Waterton, à Waterton, en Alberta, au plus tard le 17 mars 2015.			

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P427-140004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P427-140004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37035

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « B »
MODALITÉS DE PAIEMENT

Ne pas inclure la TPS dans le prix proposé.
S'il y a lieu, la TPS sera indiquée séparément sur la facture.

Article	Produit	Quantité	Prix unitaire
1.	Pour la livraison d'une nouvelle chargeuse-pelleteuse tel qu'il est précisé à l'Annexe « A » -- Exigences, Numéro de modèle: _____ année proposés : _____	1	_____ \$
2.	Incluant les frais de transport/livraison au parc national des Lacs-Waterton, à Waterton, en Alberta		_____ \$
Prix total du lot			_____ \$ (TPS/TVH non incluses)